

# PROCES-VERBAL DU SYNDICAT DU STADE

## DU 04 AVRIL 2019

### N°2

#### ETAIENT PRESENTS

Mme SCOLAN Présidente, M. SUEUR Vice-président, Mme PETITPAS, M. TIR, M. KLEIBER, M. MASSERANN, M. DUBOS, M. MANFREDI, Mme COULONGES, M. BASSOT.

#### ABSENTS EXCUSES

M. SARFATI, M. ALVES, Mme LHOTE, M. HAIMART, Mme FERIEN, Mme MALEY.

#### PROCURATION

Mme LHOTE	A	Mme COULONGES,
M. HAIMART	A	M. SUEUR.

#### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M. AUBERT, Secrétaire Administratif,  
Mme AYADI, Responsable Administratif,  
M. DAGONET, Responsable Technique,  
Mme CORSON, Agent Comptable.

LA SEANCE EST OUVERTE A 19 H 00

## **01 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 04 FEVRIER 2019**

***Rapporteur : Madame SCOLAN***

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

## **02 – INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE**

***Rapporteur : Madame SCOLAN***

**N°01-2019 du 12 Février 2019 – Marché de travaux de réalisation d'équipements sportifs au stade Deuil-Enghien – Attribution Lot 1 : Piste d'athlétisme – Terrain synthétique – Tennis – Parking – Aménagements divers**

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au profil acheteur/plateforme de dématérialisation de la ville, [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com) pour publication au BOAMP et au JOUE le 14 Décembre 2018 avec la mise à disposition du DCE, et la publication de l'avis sur le site internet de la ville le 17 Décembre 2018, considérant les offres reçues et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, il est décidé de signer le marché de travaux ayant pour objet les travaux de réalisation d'équipements sportifs au stade Deuil-Enghien – Lot 1 : Piste d'athlétisme – Terrain synthétique – Tennis – Parking – Aménagements divers avec un groupement dont le mandataire est la société ART DAN IDF, sise allée des Vergers-78240 AIGREMONT pour un montant de 2 652 619,44 € HT.

Les dépenses liées à cette consultation seront imputées au Budget 2019 et suivants du Stade.

**N°02-2019 du 12 Février 2019 – Marché de travaux de réalisation d'équipements sportifs au stade Deuil-Enghien – Attribution Lot 2 : Electricité**

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au profil acheteur/plateforme de dématérialisation de la ville, [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com) pour publication au BOAMP et au JOUE le 14 Décembre 2018 avec la mise à disposition du DCE, et la publication de l'avis sur le site internet de la ville le 17 Décembre 2018, considérant les offres reçues et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, il est décidé de signer le marché de travaux ayant pour objet les travaux de réalisation d'équipements sportifs au stade Deuil-Enghien – Lot 2 : Electricité avec la société EPSIG SARL, sise 10 allée du Sautaret-38113 VEUREY-VOROIZE pour un montant de 195 457,20 € HT.

Les dépenses liées à cette consultation seront imputées au Budget 2019 et suivants du Stade.

**N°03-2019 du 12 Février 2019 – Marché de travaux de réalisation d'équipements sportifs au stade Deuil-Enguien – Attribution Lot 3 : Construction d'un bâtiment de convivialité**

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au profil acheteur/plateforme de dématérialisation de la ville, [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com) pour publication au BOAMP et au JOUE le 14 Décembre 2018 avec la mise à disposition du DCE, et la publication de l'avis sur le site internet de la ville le 17 Décembre 2018, considérant les offres reçues et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, il est décidé de signer le marché de travaux ayant pour objet les travaux de réalisation d'équipements sportifs au stade Deuil-Enguien – Lot 3 : Construction d'un bâtiment de convivialité avec la société BATISPORT SARL, sise 06 rue Jules Michelet-86530 NAINTE pour un montant de 389 007,00 € HT. Les dépenses liées à cette consultation seront imputées au Budget 2019 et suivants du Stade.

**Dont acte.**

**03 – COMPTE DE GESTION DU TRESORIER – EXERCICE 2018**

***Rapporteur : Madame SCOLAN***

**Le COMITE SYNDICAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE le Compte de Gestion du Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade à Deuil-la-Barre, établi par Monsieur le Trésorier Principal de Montmorency pour l'exercice 2018.**

**04 – COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2018**

***Rapporteur : Madame SCOLAN***

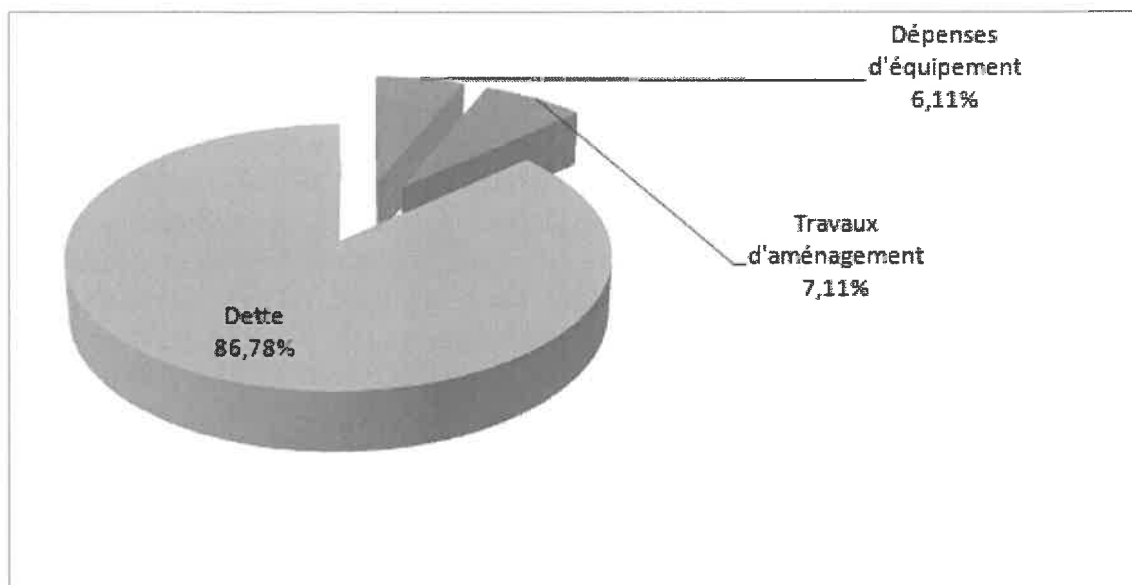
**Le Compte Administratif 2018 fait apparaître un excédent global de clôture de 729 363.78 € composé d'un excédent d'investissement de 228 622.29 € et d'un excédent de fonctionnement de 500 741.49 €.**

**I - SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Résultat de l'année 2018 : Section excédentaire : 448 690.06 €**

**Il convient d'ajouter à ce résultat, la reprise du déficit constaté en 2017 qui s'élève à -220 067.77 € et qui porte le résultat à fin 2018 à un excédent de 228 622.29 €.**

## A – DEPENSES



D'un montant de **349 839.96 €**, soit 38.02 % de la prévision budgétaire totale, les dépenses d'investissement sont constituées par :

### 1. L'amortissement de la dette :

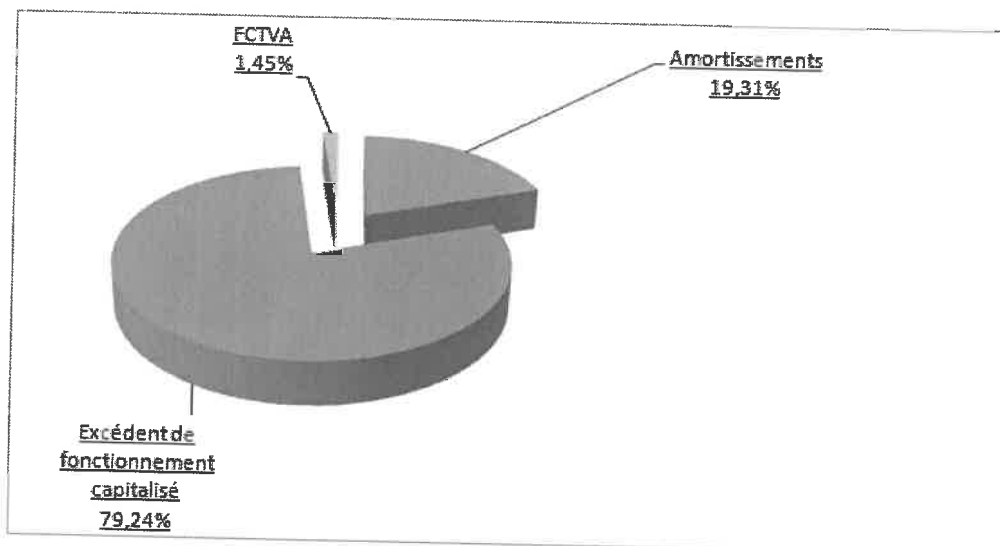
⇒ Le remboursement du capital des emprunts pour 303 573.12 €

2. **Les dépenses d'équipement** prévues au Budget Primitif (**616 094.23 €**) effectivement mandatées en 2018 s'élèvent à **46 266.84 €**, soit un taux de réalisation de 7.51 %.

Ces dépenses concernent :

- ⇒ La mission de maîtrise d'œuvre sur l'opération concernant la réalisation d'équipements sportifs pour 24 882.00€
- ⇒ Les acquisitions courantes de matériels et équipements sportifs, une machine pour l'entretien de la tribune, un climatiseur, un réfrigérateur, un congélateur et deux aspirateurs pour un montant de 21 384.84€

## B – RECETTES



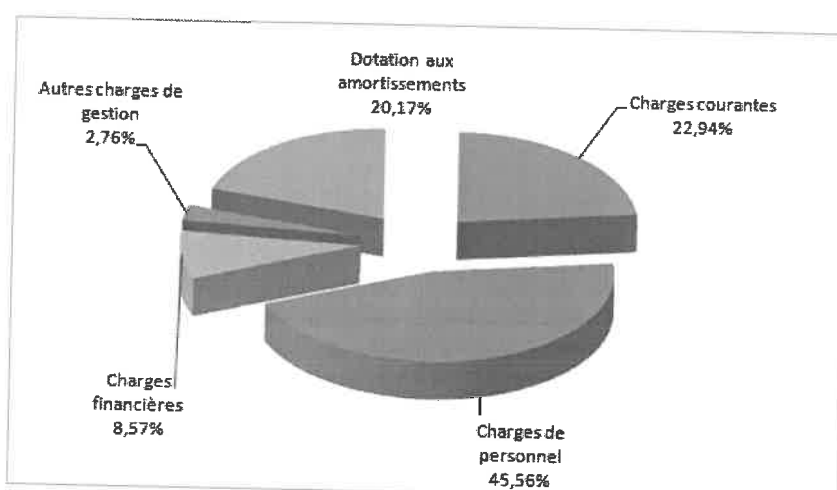
Elles s'élèvent à **798 530.02 €**.

- 1. Les ressources propres du syndicat, s'élèvent à 644 344.11 € :**
  - ⇒ L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 632 794.31 €
  - ⇒ Le Fonds de compensation de la T.V.A pour 11 549.80 €
- 2. Les opérations d'ordre, qui s'élèvent à 154 185.91 €** concernent l'amortissement des immobilisations

## II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'année 2018 : Section excédentaire : **400 741.49 €** auquel il convient d'ajouter la reprise de l'excédent constaté en 2017 qui s'élève à 100 000 € et qui porte le résultat à fin 2018 à un excédent de **500 741.49 €**.

## A – DEPENSES



D'un montant de 764 479.73 €, elles comprennent :

**1. Les charges de fonctionnement courantes d'un montant de 175 347.32 € dont les plus importantes sont les suivantes :**

- ⇒ Entretien des terrains : 13 228,80 €
- ⇒ énergie électricité : 56 870.00 €
- ⇒ contrats de prestation de service : 35 107.43 €
- ⇒ entretien des locaux et du matériel : 26 506.78 €
- ⇒ fournitures, petits équipements et produits d'entretien : 18 939.55 €
- ⇒ eau pour l'arrosage : 7 383.76 €
- ⇒ assurance des installations et de la responsabilité civile du Syndicat : 9 575.00 €
- ⇒ autres (frais de télécommunication, carburant, fournitures diverses) : 7 736.00 €

**2. Les charges de personnel pour 348 286.32 €**

**3. Les charges financières, d'un montant de 65 517.76 € se composent :**

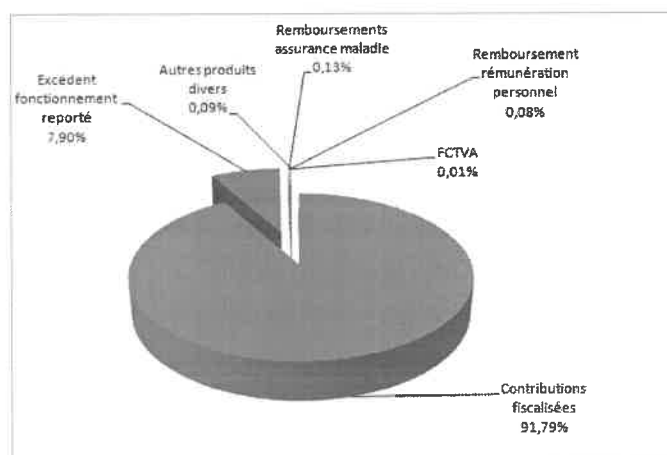
- ⇒ des intérêts des emprunts pour 68 329.07 €
- ⇒ des intérêts courus non échus pour -4 002.01 € (comptabilisation négative provenant d'une différence entre les ICNE constatés en 2017 et ceux de 2018)
- ⇒ des intérêts de la ligne de trésorerie pour 1 190.70 €

**4. Les autres charges de gestion pour 21 142.42 €**

Ces quatre postes de dépenses constituent les opérations réelles.

**5. En opérations d'ordre, un montant de 154 185.91 € (que l'on retrouve en recettes d'investissement) est consacré à la dotation aux amortissements des immobilisations.**

**B – RECETTES**



D'un montant de **1 165 221.22 €**, soit une réalisation de 92.29 % à la prévision budgétaire initiale (1 262 513.00 €), ces ressources comprennent principalement :

1. Les contributions fiscalisées pour **1 161 348 €**,
2. Les remboursements liés à l'assurance maladie pour **1 694,90 €**,
3. Les remboursements liés à la rémunération du personnel pour **984.27 €**,
4. Les autres produits divers de gestion courante pour **1 131.76 €**
5. FCTVA sur dépenses d'entretien (fonctionnement) pour **62.29 €**

VU la note présentant cette délibération,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le chef de l'exécutif pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,

CONSIDERANT le vote à main levée qui a désigné M. Philippe SUEUR, à l'unanimité, pour présider la séance lors de l'examen, du débat, et de l'adoption du compte administratif,

CONSIDERANT que Mme Muriel SCOLAN s'est retirée au moment du vote et n'y a donc pas pris part,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

#### ARTICLE 1

APPROUVE le Compte Administratif 2018 du Syndicat du Stade dont les résultats par section sont les suivants :

⇒Section d'investissement	<b>+ 228 622.29 €</b>
⇒Section de fonctionnement	<b>+ 500 741.49 €</b>
⇒RESULTAT DE CLOTURE	<b>+ 729 363.78 €</b>

#### ARTICLE 2

APPROUVE les restes à réaliser de la section d'investissement qui s'élèvent à :

Dépenses                    **61 116.78 €**

## **05 – AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

***Rapporteur : Madame SCOLAN***

L'assemblée délibérante vote le Compte Administratif de l'exercice comptable clos, constate les résultats, puis décide de leur affectation. Celle-ci doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents et ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le solde est affecté en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves.

Il est rappelé que le Compte Administratif 2018, voté le 04 Avril 2019, présente un excédent de fonctionnement de 500 741.49 € et un excédent d'investissement de 228 622.29 €. Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 61 116.78 €.

Compte tenu des restes à réaliser et du déficit d'investissement 2018, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2018 de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement capitalisé – 1068 : 500 741.49 €

**VU la note présentant cette délibération,**

**VU la délibération du 04 Avril 2019 adoptant le Compte Administratif 2018,**

**CONSIDERANT qu'il convient d'affecter le résultat du Compte Administratif 2018 sur l'exercice 2019,**

**CONSIDERANT que le Compte Administratif 2018 présente un excédent de fonctionnement de 500 741.49 € qu'il convient d'affecter sur l'exercice 2019,**

**Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement inscrit au Compte Administratif 2018 de la manière suivante :**

- Excédent d'investissement – 001 : 228 622.29 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé – 1068 : 500 741.49 €
- Restes à réaliser : 61 116.78 €

**DIT que cette affectation sera reprise au Budget Primitif 2019.**



## 06 – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2019

*Rapporteur : Madame SCOLAN*

Le projet de Budget Primitif 2019 s'inscrit dans le respect des équilibres définis lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 04 Février dernier.

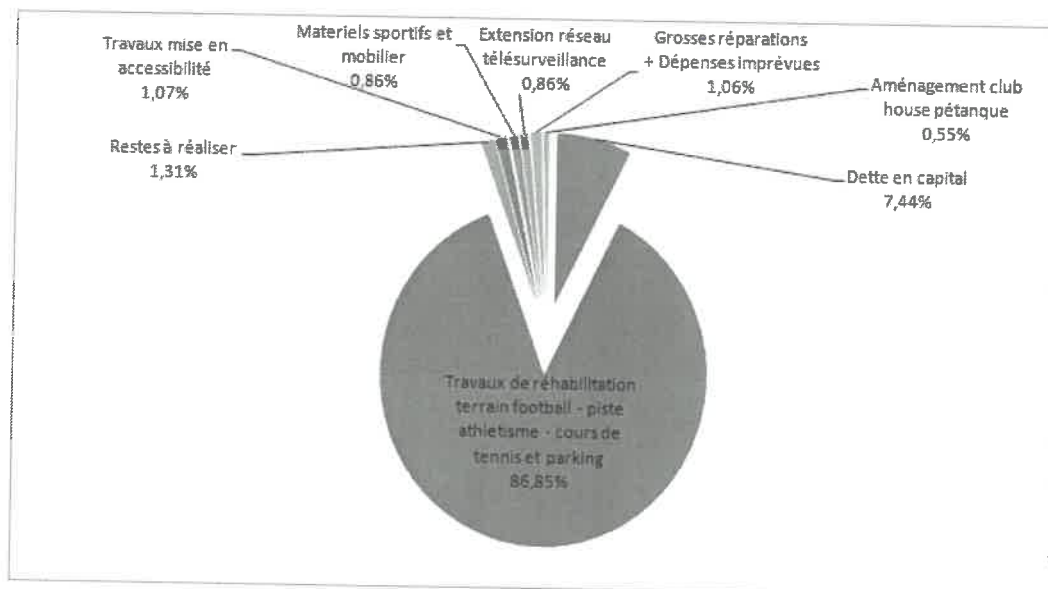
Il est proposé de reprendre les résultats 2018 dès le Budget Primitif 2019. Celui-ci comporte donc, outre les crédits nouveaux, les restes à réaliser en investissement ainsi que l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement de l'exercice 2018.

L'équilibre qui en résulte, pour un total de 5 826 414,00 €, est le suivant :

Section d'investissement	4 663 195,00 €
Section de fonctionnement	1 163 219,00 €

### **I – SECTION D'INVESTISSEMENT : 4 663 195,00 €**

#### **A – DEPENSES**



Les crédits nouveaux (4 602 078,22 €) cumulés aux restes à réaliser de 2018 (61 116,78 €) vont permettre de réaliser, les travaux d'investissement suivants :

- Les travaux de réhabilitation du terrain de football : 4 050 000,00 € ;
- L'acquisition de matériel sportif et mobilier : 40 000,00 € ;
- Les travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments et des abords : 50 000,00 € ;
- Les grosses réparations et dépenses imprévues: 49 292,00 € ;
- L'aménagement du Club House pétanque : 25 786,22 € ;
- L'extension du réseau de vidéosurveillance : 40 000,00 €.

Cette année verra l'achèvement des travaux de réhabilitation du complexe qui comprennent la création d'un terrain synthétique avec une piste d'athlétisme de 4 couloirs, la réfection de la piste d'élan du saut en longueur, le déplacement de l'aire de lancer de poids, la création d'un espace de convivialité (type Club House) à proximité de la tribune et du terrain de football synthétique existant.

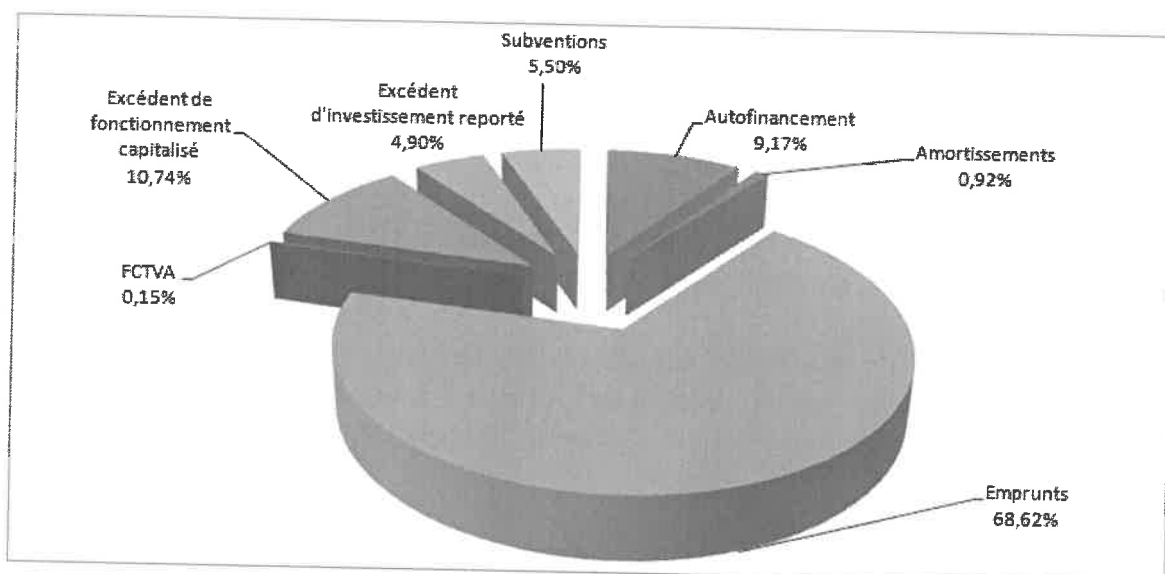
Ces travaux englobent aussi la réhabilitation des courts de tennis en terre battue n°1-2 et 3 ainsi que la réalisation d'un parking et d'un accès aux équipements sportifs ce qui entrainera l'aménagement de nouveaux flux de circulation.

A ces nouvelles propositions, il convient d'ajouter les travaux pour l'aménagement du club house pétanque ainsi que l'extension du réseau de vidéosurveillance, la mise en accessibilité des bâtiments et des abords, les grosses réparations, l'aménagement du Club House pétanque, ainsi que l'acquisition de matériel sportif et mobilier.

DEPENSES		RECETTES	
Capital de la dette	347 000,00	Autofinancement (021)	427 419,00
Déficit d'investissement		Amortissement	43 000,00
<u>Opération: travaux de réhabilitation du complexe</u>		Emprunt 2019	3 200 000,00
Travaux	4 050 000,00	FCTVA (sur dépenses 2018)	6 912,22
Restes à réaliser 2018 sur opération	51 810,00	Excédent de fonctionnement capitalisé	500 741,49
<u>Autres dépenses d'équipement</u>		Excédent d'investissement 2018 reporté (001)	228 622,29
Matériel sportif et mobilier 2188	40 000,00	Subvention département	225 000,00
Travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments et des abords	50 000,00	Subvention département	31 500,00
Grosses réparations + Dépenses imprévues	49 292,00	Subvention Région	En cours d'instruction
Aménagement Club House Pétanque 2135	25 786,22	Subvention CNDS	En cours d'instruction (2ème instance)
Extension réseau vidéosurveillance 2135	40 000,00	Subvention FFF	En cours d'instruction
Restes à réaliser 2018 sur autres dépenses	9 306,78		
<b>TOTAL</b>	<b>4 663 195,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 663 195,00</b>

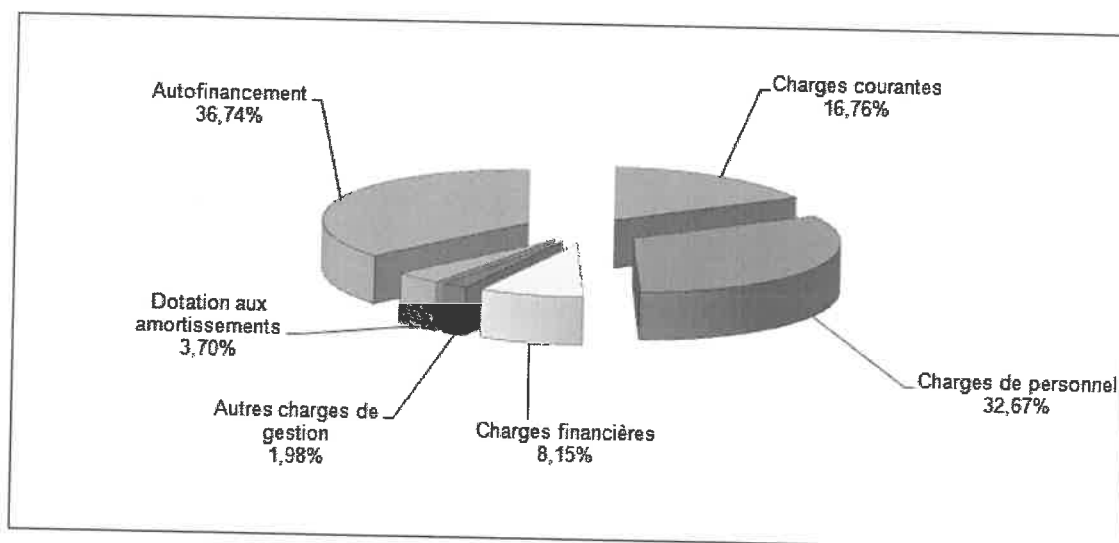
## B – RECETTES

Les investissements seront principalement financés par l'emprunt, l'excédent de fonctionnement capitalisé (500 741,49 €), l'excédent d'investissement reporté (228 622,29 €), l'autofinancement et les subventions qui sont, notifiées pour certaines, et en cours d'instruction pour d'autres. Le niveau modéré des dépenses d'équipement réalisées en 2018 a pour conséquence directe un faible montant de FCTVA à percevoir (6 912,22 €).



## II – SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 163 219,00 €

### A – DEPENSES



Les charges de gestion courante s'élèvent à 195 000,00 € pour 2019. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

• Entretien des terrains et locaux	22 600.00 €
• Energie	60 000.00 €
• Eau	8 400.00 €
• Contrats de prestations de services- Maintenance	40 500.00 €
• Assurances	11 800.00 €
• Petits équipements	12 000.00 €
• Autres dépenses de fonctionnement	39 700,00 €

Les autres dépenses de fonctionnement comprennent le carburant, les frais de télécommunication, les fournitures de petit entretien...

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles de 2019 évoluent à la baisse (-30,36 %) par rapport au Budget 2018.

Concernant les charges de personnel (Chapitre 012), qui représentent une part déterminante des dépenses de fonctionnement, il est proposé de maintenir le montant prévu au budget prévisionnel de 2018 en conservant une certaine marge, de l'enveloppe à la réalité de besoins (réalisation 2018 : 348 286,32 €).

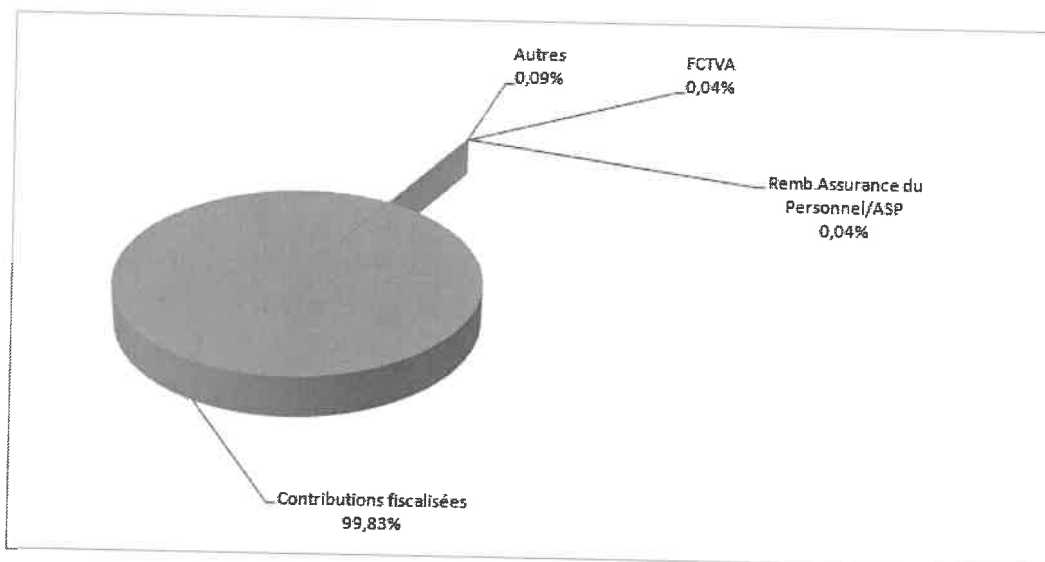
Une enveloppe de 94 800,00 € est prévue afin de couvrir les intérêts des emprunts en cours, de la ligne de trésorerie, des ICNE et du nouvel emprunt qu'il va être nécessaire de mobiliser cette année afin de financer les travaux de réhabilitation du complexe.

Un montant de 23 000,00 € est inscrit pour les autres charges de gestion telles que les indemnités des élus et les cotisations sociales correspondantes.

Le virement permettant l'équilibre de la section d'investissement de 427 419,00 €. Il concourt à l'équilibre réel du budget et à l'autofinancement des nouveaux équipements.

DEPENSES		RECETTES	
Charges de fonctionnement courantes	195 000,00	Contributions syndicales	1 161 300
Charges de personnel	380 000,00	Remb. Assurance du personnel/ASP	500,00
Intérêts de la dette (dont une échéance emprunt nouveau)	82 000,00	Produit divers	1 000,00
Intérêts ligne trésorerie et icne	12 800,00	FCTVA	419,00
Autres charges	23 000,00	Excédent de fonctionnement reporté 2018	0,00
Amortissement	43 000,00		
Autofinancement (023)	427 419,00		
<b>TOTAL</b>	<b>1 163 219,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 163 219,00</b>

## B – RECETTES



La plus grande partie des recettes de fonctionnement du Syndicat est assurée par les contributions fiscalisées.

Il est proposé de reconduire le montant perçu en 2018 soit 1 161 300,00 € pour 2019.

Les recettes complémentaires de la section de fonctionnement sont une atténuation des charges, à hauteur de 500,00 €, concernant le remboursement de prestations de la sécurité sociale.

Elles sont également constituées de 419,00 €, de FCTVA et de 1 000,00 € de produits divers.

Monsieur SUEUR interroge le Comité quant au type d'éclairage prévu. Il est répondu que ce seront des LED dont l'intensité est réglable.

VU la note présentant cette délibération,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE, le report sur l'exercice 2019, des restes à réaliser constatés au Compte Administratif 2018, à savoir :

### RESTES À REALISER DEPENSES

DESIGNATION DE L'OPERATION	CREDIT 2018 REPORTE
2031 - Frais d'études	8 906,78
2188 - Autres immobilisations corporelles	400,00
2018001 - Travaux aménagement équipements sportifs	51 810,00

TOTAL DEPENSES

61 116,78

APPROUVE, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2019 du Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade, équilibré en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section d'investissement	4 663 195,00 €
Section de fonctionnement	1 163 219,00 €
Soit un total de	5 826 414,00 €

**07 – BUDGET PRIMITIF 2019 – FIXATION DU MONTANT  
DES IMPOSITIONS DIRECTES**

***Rapporteur : Madame SCOLAN***

VU la note présentant le Budget Primitif 2019,

VU la délibération du 04 Avril 2019 adoptant le Budget Primitif 2019,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 1 161 300,00 € le montant des contributions syndicales nécessaires à l'équilibre du Budget Primitif 2019,

DECIDE en outre que cette somme sera répartie par moitié entre les villes d'Enghien-les-Bains et de Deuil-la-Barre, soit 580 650.00 € chacune.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR,  
LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 50**



La secrétaire de séance

*Dominique PETHPAS*